

2 octobre 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil, le lundi 2 octobre 2017 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par son honneur la mairesse, Madame Françoise Boudrias. Sont également présents Madame la conseillère Marie-France Bouchard et Messieurs les conseillers Martin Chaput, Daniel Gravel, Michel Lambert, Luc Pagé et Gilbert Perreault.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Claude Gagné est également présent.

#### **MOT DE BIENVENUE**

#### **ORDRE DU JOUR**

- 01- **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 02- **Période de questions**
- 03- **Adoption des procès-verbaux**
  - 3.1 Séance ordinaire du 5 septembre 2017
- 04- **Correspondance**
  - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance
- 05- **Administration**
  - 5.1 Adoption des comptes payés et à payer
  - 5.2 Avis de motion ayant pour objet d'abroger le règlement numéro 471-2005 et édicter de nouvelles dispositions concernant la tenue des séances du conseil municipal
  - 5.3 Octroi d'un contrat d'inspection des systèmes d'alarme incendie du Centre communautaire et administratif et de la Bibliothèque
  - 5.4 Nomination d'un vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017
  - 5.5 Statut de certaines sections du chemin du 9<sup>e</sup> rang suivant la rénovation cadastrale du territoire de Sainte-Mélanie
  - 5.6 État des revenus et dépenses au 30 septembre 2017
- 06- **Urbanisme et mise en valeur du territoire**
  - 6.1 Rapport du service d'urbanisme pour le mois de septembre 2017
  - 6.2 Émission d'un constat d'infraction pour le 540, rang du Pied-de-la-Montagne, matricule 0111-53-6421
- 07- **Sécurité publique**
  - 7.1 Autorisation permettant au Club Quad Mégaroues Joliette de circuler en bordure du 1<sup>er</sup> rang
- 08- **Loisirs et culture**
  - 8.1 Octroi d'un mandat de surveillance de la patinoire et du Centre des loisirs automne 2017 et hiver 2018
  - 8.2 Octroi d'une aide financière à l'École Sainte-Hélène pour l'achat de matériel sportif
  - 8.3 Octroi d'un contrat de remplacement d'équipements de surveillance au parc des Sables/Centre des loisirs
- 09- **Hygiène du milieu et travaux publics**
  - 9.1 Rapport du service des Travaux publics pour le mois de septembre 2017
  - 9.2 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2017
  - 9.3 Octroi d'un mandat de services professionnels à Les Services exp Inc. relatif à la réfection du bassin d'eau potable situé au 1310, avenue Neveu
  - 9.4 Octroi d'un contrat d'entretien hivernal des stationnements du Centre communautaire et administratif, de la caserne des pompiers et du terrain contigu au 14, rue Louis-Charles-Panet, du chemin d'accès et stationnement de la station d'épuration des eaux usées, de l'église et du triangle de visibilité de cette intersection 2017/2020

9.5 Octroi d'un contrat d'entretien des sentiers de ski de fond 2017/2020

9.6 Octroi d'un contrat de tonte des pelouses des terrains municipaux 2018/2022

10- Période de questions

11- Varia

12- Levée de la séance

2017-10-285

01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Michel Lambert  
Appuyé par monsieur Luc Pagé  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

02- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 20 h 04.

a) Limites d'exploitation Sables de Joliette / Ferme Denis Coulombe et plainte d'empiètement sur une propriété voisine.

La période de questions est close à 20 h 09.

03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2017-10-286

3.1 Séance ordinaire du 5 septembre 2017

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leur procès-verbal au préalable, dispense de lecture est donnée au secrétaire-trésorier.

Il est proposé par monsieur Martin Chaput  
Appuyé par madame Marie-France Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2017 soit approuvé.

Adoptée

04- CORRESPONDANCE

2017-10-287

4.1 Adoption du bordereau de correspondance

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 septembre 2017.

Il est proposé par monsieur Daniel Gravel  
Appuyé par monsieur Michel Lambert  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 septembre 2017.

Adoptée

**05- ADMINISTRATION**

2017-10-288

**5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 2 octobre 2017**

Il est proposé par monsieur Luc Pagé  
Appuyé par monsieur Martin Chaput  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 2 octobre 2017 et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de **239 153.42 \$**.

Décaissements : chèques numéro 10217 à 10226	23 820.92 \$
Chèques annulés : chèques numéro 10043 et 10181	(2 031.00 \$)
Comptes fournisseurs : chèques numéro 10227 à 10310	185 358.90 \$
Salaires du mois de septembre 2017	32 004.60 \$

Total de la période : 239 153.42 \$

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Claude Gagné  
Secrétaire-trésorier et directeur général

2017-10-289

**5.2 Avis de motion – Règlement ayant pour objet d'abroger le règlement numéro 471-2005 et édicter de nouvelles dispositions concernant la tenue des séances du conseil municipal**

Monsieur Martin Chaput donne un avis de motion avec dispense de lecture, lors d'une séance ultérieure relatif à l'abrogation du règlement numéro 471-2005 et d'édicter de nouvelles dispositions concernant la tenue des séances du conseil municipal.

2017-10-290

**5.3 Octroi d'un contrat d'inspection des systèmes d'alarme incendie du Centre communautaire et administratif et de la Bibliothèque**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose une proposition de services pour l'inspection des systèmes d'alarme incendie de la compagnie Son X Plus datée du 25 septembre 2017;

**POUR CE MOTIF,**

Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault  
Appuyé par madame Marie-France Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'ADJUGER** le contrat d'inspection des systèmes d'alarme incendie du Centre communautaire et administratif et de la Bibliothèque situé au 10, rue Louis-Charles-Panet à la compagnie **Son X Plus** de Joliette pour une période d'une année au montant de trois cent quatre-vingt-cinq dollars (385.00 \$) plus taxes.

Adoptée

2017-10-291

5.4 Nomination d'un vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017

**ATTENDU** l'article 966 du Code Municipal du Québec imposant la nomination d'un vérificateur externe;

**ATTENDU** que monsieur Pierre Brabant, comptable professionnel agréé, est l'actuel vérificateur externe et qu'il possède plus de trente années d'expérience dans ce domaine;

**ATTENDU** la proposition de services et honoraires professionnels déposée par monsieur Brabant en date du 26 septembre 2017;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par monsieur Martin Chaput  
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**DE NOMMER** monsieur Pierre Brabant, comptable professionnel agréé, vérificateur externe de la Municipalité de Sainte-Mélanie pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2017 pour un montant de quatorze mille trois cents dollars (14 300 \$) plus taxes;

**DE NOMMER** monsieur Pierre Brabant, comptable professionnel agréé, vérificateur externe de la Municipalité de Sainte-Mélanie pour la préparation des déclarations d'impôts, fédéral et provincial, de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017 au montant de trois cent quatre-vingts dollars (380 \$) plus taxes.

Adoptée

2017-10-292

5.5 Statut de certaines sections du chemin du 9<sup>e</sup> rang suivant la rénovation cadastrale du territoire de Sainte-Mélanie

**ATTENDU** la résolution numéro 2009-06-090 du 1<sup>er</sup> juin 2009 relativement au chemin du 9<sup>e</sup> rang;

**ATTENDU** la rénovation cadastrale du territoire de la Municipalité de Sainte-Mélanie réalisée en début d'année 2017 par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec;

**ATTENDU** que certaines sections du chemin du 9<sup>e</sup> rang, telles qu'identifiées notamment à la résolution numéro 2009-06-090 du 1<sup>er</sup> juin 2009, ont été intégrées aux immeubles adjacents lors de la rénovation cadastrale;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de régulariser cette situation afin de confirmer le caractère public de ces sections de chemin;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault  
Appuyé par monsieur Martin Chaput  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'OCTROYER** un mandat de services professionnels à **Me Jean-François Baril**, notaire, aux fins de régulariser les sections de chemin du 9<sup>e</sup> rang devant être maintenues publiques;

**D'OCTROYER** un mandat de services professionnels à **Monsieur Marcel Vincent**, arpenteur-géomètre aux fins de préparer les plans et descriptions nécessaires pour lesdites sections de chemin du 9<sup>e</sup> rang devant être maintenues publiques;

**DE MUNICIPALISER** et rendre publique lesdites sections de chemin suivant l'accomplissement des formalités ci-avant mentionnées;

**DE POURVOIR** au paiement de cette dépense en l'affectant aux postes budgétaires appropriés;

**D'AUTORISER ET MANDATER** madame Françoise Boudrias, mairesse, et monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2017-10-293

**5.6 État des revenus et dépenses au 30 septembre 2017**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose l'état des revenus et dépenses, tel que produit par madame Martine Malo, secrétaire-trésorière adjointe, pour la période se terminant le 30 septembre 2017.

Il est proposé par monsieur Michel Lambert  
Appuyé par madame Marie-France Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte de l'état des revenus et dépenses se terminant le 30 septembre 2017.

Adoptée

**06- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

2017-10-294

**6.1 Rapport du service d'urbanisme pour le mois de septembre 2017**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service d'urbanisme pour le mois de septembre 2017 tel que préparé par monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur en bâtiment.

**POUR CE MOTIF,** Il est proposé par monsieur Luc Pagé  
Appuyé par monsieur Daniel Gravel  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'urbanisme pour le mois de septembre 2017.

Adoptée

2017-10-295

**6.2 Émission d'un constat d'infraction pour le 540, rang du Pied-de-la-Montagne, matricule 0111-53-6421**

**ATTENDU** que le conseil a été informé d'une infraction relative au règlement de permis et certificat numéro 231-92;

**ATTENDU** que le propriétaire et/ou requérant détenteur d'un permis refuse ou néglige de transmettre un certificat de localisation à jour suivant des travaux d'agrandissement;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'autoriser l'inspecteur en bâtiment et en environnement à émettre les constats d'infractions et engager les recours utiles;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par monsieur Daniel Gravel  
Appuyé par madame Marie-France Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'AUTORISER ET MANDATER** l'inspecteur en bâtiment et en environnement à émettre les constats d'infractions ci-avant mentionnés au propriétaire et/ou requérant détenteur de permis pour le 540, rang du Pied-de-la-Montagne, matricule 0111-53-6421.

Adoptée

## **07- SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2017-10-296

### **7.1 Autorisation permettant au Club Quad Mégaroues Joliette de circuler en bordure du 1<sup>er</sup> rang**

**ATTENDU** la demande du Club Quad Mégaroues Joliette datée du 29 septembre 2017 à circuler avec leurs véhicules hors route en bordure du 1<sup>er</sup> rang sur une distance de 300 mètres à partir de l'intersection (clignotant jaune) de la route Pont Baril;

**ATTENDU** que cette autorisation n'engage nullement la responsabilité de la Municipalité de Sainte-Mélanie et que l'utilisation d'une partie de l'emprise de la voie publique par des véhicules hors route est sous l'entière responsabilité des conducteurs de ces véhicules et/ou du Club Mégaroues Joliette Inc, demandeur de la présente autorisation;

**ATTENDU** que la demande d'autorisation déposée par Club Quad Mégaroues Joliette en date du 29 septembre 2017 constitue la reconnaissance de responsabilité ci-avant mentionnée;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par monsieur Martin Chaput  
Appuyé par monsieur Daniel Gravel  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'AUTORISER** les membres du **Club Quad Mégaroues Joliette** à circuler avec leurs véhicules hors route en bordure du 1<sup>er</sup> rang sur une distance de 300 mètres à partir de l'intersection (clignotant jaune) de la route Pont Baril.

Adoptée

## **08- LOISIRS ET CULTURE**

2017-10-297

### **8.1 Octroi d'un mandat de surveillance de la patinoire et du Centre des loisirs automne 2017 et hiver 2018**

**ATTENDU** la surveillance de la patinoire et du Centre des loisirs pour la saison 2017-2018 effectuée par monsieur Sylvain Genest;

**ATTENDU** la recommandation du service des Loisirs pour la reconduction du mandat de surveillance à monsieur Sylvain Genest;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par monsieur Martin Chaput  
Appuyé par monsieur Daniel Gravel  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie octroie le mandat de surveillance de la patinoire et du Centre des loisirs à **monsieur Sylvain Genest** selon l'horaire prévu pour la période hivernale 2017-2018;

**QUE** les honoraires de services de monsieur Sylvain Genest n'excèdent pas l'enveloppe budgétaire de 760 heures au tarif horaire de treize dollars (13 \$).

Adoptée

2017-10-298

**8.2 Aide financière octroyée à l'École Sainte-Hélène relative à l'achat de matériel sportif**

**ATTENDU** la demande de l'École Sainte-Hélène déposée le 19 septembre 2017 relative à l'achat de matériel sportif;

**ATTENDU** que le conseil municipal désire appuyer ce projet de l'École Sainte-Hélène;

**ATTENDU** que l'École Sainte-Hélène collabore avec la Municipalité de Sainte-Mélanie pour l'offre de services de loisirs à la population de Sainte-Mélanie par le prêt d'équipements et de locaux;

**ATTENDU** que le conseil municipal apprécie la collaboration de l'École Sainte-Hélène et tient à souligner son appréciation par l'octroi de cette aide financière;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par monsieur Martin Chaput  
Appuyé par madame Marie-France Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'OCTROYER** une somme de mille cinq cents dollars (1 500 \$) à l'École Sainte-Hélène qui sera utilisée pour l'achat de matériel sportif;

**D'AFFECTER** cette dépense au poste budgétaire approprié du service des loisirs;

**D'AUTORISER ET MANDATER** monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2017-10-299

**8.3 Octroi d'un contrat de remplacement d'équipements de surveillance au parc des Sables/Centre des loisirs**

**ATTENDU** que certains équipements de surveillance au parc des Sables/Centre des loisirs ne sont plus fonctionnels;

**ATTENDU** la proposition de l'entreprise Studio de musique uni-son Inc./Son X Plus datée du 20 septembre 2017, proposition compatible avec les équipements déjà en place;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par madame Marie-France Bouchard  
Appuyé par monsieur Martin Chaput  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'OCTROYER** un contrat de remplacement d'équipements de surveillance au parc des Sables/Centre des loisirs à l'entreprise **Studio de musique uni-son Inc./Son X Plus** pour un montant n'excédant pas trois mille deux cent trente dollars et dix cents (3 230.10 \$) plus taxes et tel que précisé à la proposition du 20 septembre 2017;

**DE POURVOIR** au paiement de cette dépense en l'affectant au fonds de parc et terrain de jeux;

**D'AUTORISER ET MANDATER** monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

## **09- HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS**

2017-10-300

### **9.1 Rapport du service des Travaux publics pour le mois de septembre 2017**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service des Travaux publics pour le mois de septembre 2017 tel que préparé par monsieur Alain Lajeunesse, inspecteur municipal au service des Travaux publics;

**POUR CE MOTIF,** Il est proposé par monsieur Luc Pagé  
Appuyé par monsieur Michel Lambert  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service des Travaux publics pour le mois de septembre 2017.

Adoptée

2017-10-301

### **9.2 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2017**

**ATTENDU** que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a autorisé une aide financière de onze mille neuf cent vingt dollars (11 920 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017 dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

**ATTENDU** que lesdits travaux autorisés ont été réalisés sur une partie de la 1<sup>ère</sup> avenue du Lac-Safari, du chemin du Lac Nord et du rang du Pied-de-la-Montagne;

**ATTENDU** que le conseil municipal approuve les dépenses réalisées sur les routes susmentionnées conformément au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);



**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par monsieur Martin Chaput  
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'APPROUVER** les dépenses pour les travaux exécutés sur une partie de la 1<sup>ère</sup> avenue du Lac-Safari, du chemin du Lac Nord et du rang du Pied-de-la-Montagne pour un montant subventionné de onze mille neuf cent vingt dollars (11 920 \$) conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

**DE CERTIFIER** que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

**D'AUTORISER ET MANDATER** monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2017-10-302

**9.3 Octroi d'un mandat de services professionnels à Les Services exp Inc. relatif à la réfection du bassin d'eau potable situé au 1310, avenue Neveu**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose une proposition de services professionnels relative à la réfection du bassin d'eau potable situé au 130, avenue Neveu de la compagnie Les Services exp Inc. datée du 12 septembre 2017;

**POUR CE MOTIF,** Il est proposé par madame Marie-France Bouchard  
Appuyé par monsieur Michel Lambert  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'OCTROYER,** conditionnellement à l'approbation d'une aide financière consentie dans le cadre du programme Taxe sur l'essence et contribution du Québec 2014-2018, un mandat de services professionnels relatif à la préparation des plans, devis et documents d'appel d'offres visant la réfection du bassin d'eau potable situé au 1310, avenue Neveu à la compagnie **Les Services exp Inc.** au montant de sept mille dollars (7 000 \$) plus taxes et tel que précisé à la proposition du 12 septembre 2017;

**DE POURVOIR** au paiement de cette dépense en l'affectant aux fonds des abonnés du réseau secteur village en soustrayant toute aide financière provenant du programme Taxe sur l'essence et contribution du Québec 2014-2018;

**D'AUTORISER ET MANDATER** monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2017-10-303

9.4 **Octroi d'un contrat d'entretien hivernal des stationnements du Centre communautaire et administratif, de la caserne des pompiers et du terrain contigu au 14, rue Louis-Charles-Panet, du chemin d'accès et stationnement de la station d'épuration des eaux usées, de l'église et du triangle de visibilité de cette intersection 2017/2020**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose une proposition de services déposée par monsieur Evens Landreville Nadeau de l'entreprise **Transport Gaston Nadeau Inc.**, datée du 6 septembre 2017, pour le déneigement des stationnements du Centre communautaire et administratif, du garage municipal, de la caserne de pompiers, du chemin d'accès et stationnement de la station d'épuration des eaux usées, de l'église et du triangle de visibilité de cette intersection.

**POUR CE MOTIF,**

Il est proposé par monsieur Michel Lambert  
Appuyé par monsieur Daniel Gravel  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie octroie à l'entreprise **Transport Gaston Nadeau Inc.** le contrat d'entretien hivernal pour les emplacements suivants :

- Stationnement de l'église et du triangle de visibilité de cette intersection;
- Stationnements du Centre communautaire et administratif, de la caserne de pompiers et du terrain contigu au 14, rue Louis-Charles-Panet;
- Chemin d'accès et stationnement de la station d'épuration des eaux usées;
- Stationnement de l'église et du triangle de visibilité de cette intersection :
  - Hiver 2017-2018 : 7 140 \$
  - Hiver 2018-2019 : 7 283 \$
  - Hiver 2019-2020 : 7 428 \$

Pour tous autres travaux de déneigement fait avec un de leurs chargeurs Caterpillar 96 :

- Taux horaire 2017/2018 : 137.70 \$
- Taux horaire 2018/2019 : 140.45 \$
- Taux horaire 2019/2020 : 143.26 \$

Adoptée

2017-10-304

9.5 **Octroi d'un contrat d'entretien des sentiers de ski de fond 2017/2020**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose une proposition de services de monsieur Ange-Lys Vincent de **Ferme A.L. Vin. Inc.** datée du 6 septembre 2017, pour l'entretien des sentiers de ski de fond.

**POUR CE MOTIF,**

Il est proposé par monsieur Martin Chaput  
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie octroie à **Ferme A.L. Vin. Inc.** le contrat d'entretien des sentiers de ski de fond :

- Hiver 2017/2018 : 3 350 \$
- Hiver 2018/2019 : 3 400 \$
- Hiver 2019/2020 : 3 450 \$

Adoptée

2017-10-305

9.6 **Octroi d'un contrat de tonte des pelouses des terrains municipaux 2018/2022**

**ATTENDU**

les demandes de prix pour la tonte des pelouses des terrains municipaux;

**POUR CE MOTIF,**

Il est proposé par monsieur Luc Pagé  
Appuyé par madame Marie-France Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'ACCEPTER** la proposition de la compagnie ***Pelouses à prix modiques Inc.*** et lui octroyer le contrat de coupe des pelouses des terrains municipaux (*selon les dispositions du devis 2013 et ajouts des superficies de terrains acquis de la Fabrique de Sainte-Mélanie en 2014*) pour les saisons 2017/2022 au montant de six mille dollars (6 000 \$) par année plus taxes.

Adoptée

10- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions est ouverte à 20 h 26.

- a) Sablière Sables de Joliette / Ferme Denis Coulombe;
- b) Aide financière école Sainte-Hélène;
- c) Nature du contrat de services professionnels au point 9.3;
- d) Qualité d'entretien des sentiers de ski de fond;
- e) Danger de certaines côtes dans les sentiers de ski de fond.

La période de questions est close à 20 h 37.

11- **VARIA**

Aucun point n'est ajouté.

2017-10-306

12- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Michel Lambert  
Appuyé par monsieur Luc Pagé  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la séance soit levée à 20 h 39.

Adoptée

---

**Françoise Boudrias**  
**Mairesse**

---

**Claude Gagné**  
**Directeur général et secrétaire trésorier**